

**Synthèse de caractérisation
d'aptitude à l'emploi d'une colle à parquet
par essai de stabilité selon NF B 54 008
Rapport n° FCBA.IBC.342.371-ChD/SMa-N°2022.251.1264-1
Rapport d'essais N°403/23/0367/A-1-v1**

A l'issue de l'essai ci-dessus référencé et de l'analyse de la fiche technique produite, les résultats obtenus permettent d'attester que la colle **MS 30 plus** de la société :

**SODAL
680 ALLEE DES COMBES
ZI PLAINE DE L'AIN
01150 BLYES FRANCE**

Déposée à la spatule pour lame de parquet en bois massif référence B11 à raison de 1200 g/m² minimum, conformément à la fiche technique du produit, peut coller des lames de parquet en Chêne massif conforme à la norme.

EN 13226 de largeur inférieure à 220 mm et d'élancement, rapport largeur/épaisseur inférieur à 10,5, dans le strict respect de l'ensemble des conditions décrites dans la dernière version du NF DTU 51-2, partie CGM et Partie CCT, ainsi que dans les fiches techniques du produit colle MS 30 plus.

Il est à noter en particulier que l'air ambiant doit être à un état hygrométrique strictement compris entre 40 % et 60 %.

Elle est réputée donner satisfaction au collage de tout parquet contrecollé conforme à la norme EN 13489 et caractérisé selon DTU 51-11 partie CGM par essais de type ISO 24339.

Christiane DEVAL

Ingénieur Construction
Revêtements et Finitions

Siège social

10, rue Galilée
CS 81050 Champs-sur-Marne
77420 MARNE LA VALLEE CEDEX 2
Tél +33 (0)1 72 84 97 84
www.fcba.fr

Siret 775 680 903 00132
APE 7219Z
Code TVA CEE : FR 14 775 680 903

Bordeaux

Allée de Boutaut – BP227
33028 Bordeaux Cedex
Tél +33 (0)5 56 43 63 00